

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 10 septembre 2020

SUJET :

Comment les communes peuvent-elles participer à la transition écologique ?

LES INTERVENANTS



Enrique PORTOLA, chef du service « développement durable des territoires et des entreprises » à la DRIEE



Marie-Laure FALQUE-MASSET, Coordinatrice du réseau régional des ALEC



Marie BOURSIER, Ingénieure déchets à l'ADEME Ile-de-France, au Pôle économie circulaire et déchets

POINT PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS

Marion VERGEYLEN, Directrice générale de l'AMIF a introduit l'atelier. Elle a présenté les intervenants et les a remerciés de leur présence. Elle a ensuite rappelé le contexte dans lequel s'inscrit cet atelier :

- Cet atelier fait partie d'un cycle d'ateliers « début de mandat » qui a lieu du 8 septembre jusqu'au 1^{er} octobre. Il s'agit du 2^{ème} cycle d'ateliers « début de mandat » qui s'inscrit dans la continuité du 1^{er} cycle qui s'est tenu début juillet, après les élections municipales et intercommunales.
- L'objectif de ces ateliers est d'accompagner les communes dans cette période de nouveau mandat, et après avoir été à leurs côtés pendant la crise sanitaire. 8 ateliers sont organisés ce mois, sur des sujets divers : la réglementation numérique, les démarches participatives, le rôle des polices municipales ou encore le fonctionnement du système de transports.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 10 septembre 2020

- Cet accompagnement inédit est destiné à la fois aux nouveaux élus, mais également aux élus qui renouvellent leur mandat et souhaitent bénéficier d'éléments d'information actualisés.

Elle a ensuite fait état des points importants du thème du jour : la transition écologique.

- La transition écologique n'est plus un effet de mode, elle est devenue un impératif. Elle est notamment réclamée par les forces citoyennes comme en témoignent les programmes et les résultats des élections municipales dernières.
- Si on parle souvent d'engagements et d'objectifs en faveur de la transition écologique à l'échelle nationale, les communes et intercommunalités ont elles aussi un rôle primordial à jouer grâce aux compétences dont elles disposent. Elles peuvent agir sur la rénovation énergétique du patrimoine public mais aussi privé, sur la réduction des déchets, sur la qualité de l'air, sur l'alimentation dans les écoles, etc.
- Les territoires ne sont pas tous égaux face à cet enjeu : certains subissant plus de nuisances que d'autres (proximité des aéroports, de cultures agricoles intensives, présence d'un patrimoine très ancien mal isolé énergétiquement, etc.). C'est pourquoi, il existe des dispositifs spécifiques et des interlocuteurs pour accompagner les collectivités sur ces sujets.

Enrique PORTOLA, chef du service « développement durable des territoires et des entreprises » à la DRIEE, a réalisé la première intervention. Il a d'abord expliqué ce qu'était la DRIEE qui est un service déconcentré du Ministère de la transition écologique et son service, le Service Développement Durable des Territoires et des entreprises : un service transversal, service ressource en interne mais aussi pour les acteurs du territoire à travers trois pôles dont le plus connu est celui sur l'évaluation environnementale. Le dernier a l'obligation mettre à disposition l'ensemble des informations d'évaluation environnementale pour le grand public. Il a abordé ensuite les points suivants :

- Face aux différentes menaces sanitaires et environnementales dont les plus importantes sont l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, et le changement climatique, les politiques environnementales tentent d'y répondre que ce soit à l'échelle européenne, nationale ou locale.
- Un état des lieux en Ile-de-France :
 - Les espaces naturels particulièrement sous pression.
 - La tension sur le logement.
 - Ilot de chaleur concentrés sur Paris et la petite couronne.
 - Des infrastructures qui concentrent un ensemble de nuisances pour les riverains : bruit, pollution, etc. Le vélo est une alternative, une potentialité de développement très intéressante. La DRIEA a mené une étude sur ce potentiel vélo sur les déplacements de moins de 4 km.
 - Un morcellement des milieux naturels.
 - Une diminution de la biodiversité : les espèces les plus communes sont touchées par l'ensemble des problèmes évoqués. Les espaces verts restent des espaces réduits et isolés.
 - Une carence des espaces verts sur Paris et la Petite Couronne.
 - Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux : problème de qualité même si on voit une évolution positive sur certains cours d'eau, notamment dans le cadre des objectifs eaux baignables en vue des JO.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 10 septembre 2020

- Pour les collectivités, les enjeux sont :
 - Le modèle d'urbanisation, remis en question, change la façon de concevoir la ville avec une stratégie foncière qui intègre les ODD, interroge la forme de la ville avec un développement plus raisonné.
 - Il faut avoir un projet urbain dans lequel l'étalement urbain doit être limité grâce au renouvellement de la ville sur la ville, la mixité fonctionnelle favorisée, lier les emplois à l'environnement en modifiant les modes de vie et d'alimentation.
 - Les attentes sociétales sont importantes, il faut adapter aux particularités locales, leur fonctionnement, leur évolution pour répondre aux attentes des concitoyens.
 - Le projet urbain comme lieu de débat et de concertation avec tous les acteurs.
- Les leviers sont multiples :
 - La planification : il faut trouver un équilibre entre les différents enjeux. Il faut considérer l'environnement comme une composante déterminante de la planification au même titre que le logement par exemple. L'environnement n'est pas qu'un fardeau mais c'est aussi un élément d'aide à la décision, une composante du projet de territoire.
 - La gestion territoriale : beaucoup de politiques publiques sur lesquelles on peut agir. Il y a notamment les questions de la GEMAPI, l'eau, la distribution, l'assainissement, l'économie circulaire et la question de l'achat publique.
 - L'animation territoriale : les objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030 qui concilient aussi bien le social (lutte contre la pauvreté) que l'environnement. Les associations peuvent être des ressources pour les collectivités sur ces sujets. Par ailleurs, les réseaux d'acteurs tels que le TEDDIF et les structurels comme l'ADEME et la DRIEE servent aussi de ressources.
- Les perspectives :
 - L'adaptation au changement climatique qui est inscrite dans le SDAGE, notamment en tentant de se protéger du soleil et de la chaleur au niveau architectural ou en organisant des réseaux de froid.
 - Le plan de relance qui comprend 2 volets importants : la transition énergétique et les Contrats de Transition Ecologique (CTE).

Marie-Laure FALQUE-MASSET a ensuite pris la parole pour présenter l'AREC.

L'AREC est une agence régionale énergie-climat, qui est le département énergie-climat de l'Institut Paris Région (anciennement IAU Ile-de-France). L'objectif de l'AREC est de faciliter et accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique en Ile-de-France en apportant un appui aux collectivités mais également autres acteurs franciliens, par 4 axes d'actions :

- Produire et diffuser des données et des études. L'AREC est animateur du ROSE, le Réseau Statistique de l'Energie et des Emissions de gaz à effet de serre.
- Etre un appui aux politiques énergies climat et notamment pour celles du conseil régional d'Ile-de-France, pour les politiques d'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable.
- Accompagner les projets des collectivités sur leur territoire comme les plans climat.
- Sensibiliser les acteurs qui passe par un ensemble de formations au sein de l'institut sur des thématiques très variées (économie, déchets, sécurité, sport).

Ensuite, Marie-Laure FALQUE-MASSET a fait un focus sur le réseau des ALEC : les Agences locales de l'énergie et du climat.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 10 septembre 2020

Il y en a 14 en Ile-de-France, elles sont créées à l'initiative des collectivités pour accompagner la transition énergétique et écologique sur un territoire. Ce sont des associations qui jouent le rôle de relais local et d'ingénierie publique sur le territoire tout en contribuant aux politiques publiques. Tous les territoires ne sont pas encore véritablement couverts par les ALEC, **mais les collectivités peuvent se doter d'un tel outil**, grâce à la coordination qui est faite par l'AREC via le réseau ACTIF (Acteurs du Climat et de la Transition énergétique dans une Ile-de-France solidaire) qui comprend les ALEC mais aussi des structures associées comme des associations.

Les missions des ALEC :

- Informer, conseiller et sensibiliser les habitants.
- Apporter un appui stratégique et technique aux collectivités dont elles dépendent.
- Etre un facilitateur de proximité et de terrain pour animer et accélérer la transition énergétique.
- Décliner les orientations régionales à l'échelle territoriale.

Les ALEC sont financées par les collectivités dont elles dépendent mais reçoivent aussi des co-financements des acteurs extérieurs comme le conseil régional, l'ADEME, etc. **Ces associations sont présidées par des élus.**

Les outils développés par les ALEC :

- Thermographie et balades thermiques
- Formation des travaux sociaux
- Guides techniques (bâtiments, mobilités)
- Visites de site professionnelles mais aussi chez des particuliers
- Créations d'outils pédagogiques
- Sensibilisation des agents et élus

Les dispositifs et les programmes notamment de financement qui descendent du national ou régional et qui sont mis en place par les ALEC sont par exemple le conseiller en énergie partagé, les Certificats d'Economie d'Energie, et les différentes aides de l'Etat, de la Région, des départements, de l'Europe pour les collectivités ; les espaces conseil FAIRE, programme Déclics, programme DEPAR, programme SLIME pour les particuliers.

L'enjeu de la sobriété énergétique :

C'est le premier volet de la transition énergétique, avant l'efficacité et le renouvelable. Celle-ci repose sur les changements de comportements, de mode de vie et d'organisation collective pour réduire les consommations d'énergie. La sobriété énergétique doit être organisée pour être efficace. La première étape est de prioriser ses besoins énergétiques. Les collectivités en font déjà sans le savoir.

Les outils de la sobriété énergétique :

- 1) Informer : écrire des informations sur les éco-gestes dans les journaux municipaux, lors des journées d'événements (journées des associations), mise en place d'appartements pédagogiques (généralement pour les publics en précarité)
- 2) Mobiliser : Mettre en place des animations de groupe comme des actions collectives sur le zéro déchet par exemple. Il faut aussi inciter aussi les salariés à mettre en place des habitudes sur leur lieu de travail (cf mouvement des transféreurs). Et mettre en place des actions qui n'ont pas un budget important mais repose sur la mobilisation des élus à la base.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 10 septembre 2020

- 3) Cadrer : mettre en place un quota d'impression par personne ou imposer le recto verso à l'administration, c'est contraindre à un éco-geste qui participe à la sobriété, pareil sur l'éclairage public.
- 4) Inciter : Proposer des stratégies coopératives comme la mutualisation des équipements, mettre à disposition les moyens via les infrastructures, les aménagements, lutter contre le gaspillage, etc.
- 5) Récompenser : Récompenser pour faire savoir que ce qu'on fait participe à la lutte contre le changement, aussi bien en interne en mairie qu'envers les particuliers, en organisant des concours, des trophées de communes, des concours entre les services, etc.

Tous ces outils sont à la portée des communes et contribuent vraiment à la baisse de la facture énergétique et contribuent aussi à d'autres pans de la lutte contre le changement climatique.

La facilité européenne pour les villes : outil de financement

Nouvel outil créé par la commission européenne, simple à utiliser contrairement à d'autres financements européens. C'est une aide au montage de projet et non à l'investissement, mais c'est une aide forfaitaire de 60 000€ pour aider à élaborer un « concept d'investissement ». L'idée est de se faire financer un montage de projet d'investissement en matière de transition énergétique. Cela peut être un plan de rénovation des écoles, de la mobilité, des énergies renouvelables. Le 1er appel à projets se clôture le 1^{er} octobre mais il y en aura trois autres en 2021 et 2022. Les formulaires sont faciles à remplir. Il y a également un expert national français pour aider au montage de projet.

Marie-Laure FALQUE-MASSET a conclu en présentant les dates des prochaines formations et diverses ressources (cf. powerpoint).

Enfin, Marie BOURSIER a fait une présentation focalisée sur le gaspillage alimentaire. Elle a d'abord rappelé ce qu'était l'ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, qui a été très récemment renommée l'Agence de la transition écologique. C'est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'environnement et ministère de la recherche. Le siège est réparti sur 3 sites : Montrouge, Angers et Valbonne. Il y a également une direction par région. Cela représente 1000 salariés. La direction régionale d'Ile-de-France se trouve à Puteaux et regroupe une trentaine de personnes. Il y a 3 pôles dans chaque direction : économie circulaire et déchets, villes et territoires durables, transition écologique.

Le gaspillage alimentaire est un axe sur lequel les communes peuvent agir grâce à leur compétence sur la restauration scolaire. Il est de votre compétence de faire un diagnostic et mettre en place un plan d'action pour réduire ce gaspillage. La définition officielle du gaspillage alimentaire est la suivante : Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée, constitue le gaspillage alimentaire.

Il y a plusieurs niveaux de déchets :

- Les biodéchets ou les déchets verts qui sont valorisables via le compostage et la méthanisation.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 10 septembre 2020

- Les déchets inévitables : les noyaux, les os qui ne constituent pas du gaspillage alimentaire.
- Les déchets potentiellement évitables : les épluchures, les croûtes de fromage, les fanes de carotte, etc. Cela dépend des goûts de la personne. Le nerf de la guerre n'est là-dessus.
- Le vrai gaspillage alimentaire ce sont les restes de plat, de pain, les produits périmés, oubliés, etc. L'ADEME se concentre pour réduire cette dernière catégorie de déchets.

Le gaspillage alimentaire en France c'est :

- 10 millions de tonnes par an
- 16 milliards d'euros (36% du budget dédié au paiement des intérêts de la dette française) ou 240 euros par an et par personne
- 15 millions de tonnes d'équivalent carbone (3% de l'ensemble des émissions de l'activité nationale)

Comment se fait la répartition du gaspillage en fonction des étapes de la chaîne alimentaire :

- 32% pour la production : machine agricole qui ne peut pas tout ramasser, fruits et légumes pas au bon calibre.
- 21% pour la transformation : une partie de la chaîne tombée par terre, un défaut sur la machine, etc.
- 14% pour la distribution : tout ce qui est jeté par la date arrive à péremption.
- 33% pour la consommation : Tout ce qui est jeté par les humains à la cantine, au restaurant, dans leur foyer.

Zoom sur la partie consommation : 150 kg de gaspillage alimentaire par personne et par an en France, dont 45kg au moment de la consommation avec 26 kg de perte au domicile (85% des repas) et 19kg en restauration collective et commerciale (15% de repas). Proportionnellement, on gaspille le plus pendant les repas en dehors de chez nous. Notamment car on a moins la possibilité de choisir les quantités ou les assaisonnements, etc.

Comment en est-on arrivé là ? Le gaspillage alimentaire est peu visible car le consommateur gaspille de très faibles quantités à chaque fois, et on ne voit pas le reste de la chaîne alimentaire. Les responsabilités sont diluées. L'alimentation représente une part toujours plus faible du budget des ménages. Il faut remettre en question le système de surconsommation, de surabondance où l'on peut avoir tout, tout de suite, de publicité, d'éloignement des sites de production.

Le sujet a été pris en compte seulement en 2013 avec le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire qui fixe l'objectif de diminuer de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Il existe deux lois importantes qui touchent la restauration collective :

- La Loi TECV de 2015 qui impose de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage dans les restaurations collectives publiques.
- La Loi EGALIM précise cette obligation de démarche et impose un diagnostic et l'étend au secteur privé.

Même si on réduit au maximum le gaspillage alimentaire, il y aura toujours les déchets incompressibles qui doivent être triés pour pouvoir être valorisés (peaux de banane, coquille d'œuf). Aujourd'hui, seulement les gros producteurs doivent les trier et les valoriser. En 2024, cela s'imposera à tout le monde, donc les collectivités devront

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 10 septembre 2020

proposer une collecte ou système de compostage pour valoriser ces déchets y compris pour les particuliers. D'un établissement à l'autre, les problèmes sont variés, donc les plans d'action aussi.

En restauration collective, les aliments les plus gaspillés en poids sont les légumes puis les viandes, poissons, œufs. Le pain n'est pas le plus gaspillé en quantité. En part financière, c'est le gaspillage de viande qui cote le plus cher. En impact environnemental, c'est ce même gaspillage des protéines animales qui est encore de très loin celui qui génère le plus de nuisances.

Marie Boursier a ensuite présenté une boîte à outils sur la restauration collective réalisée par l'ADEME : <https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable-restauration-collective-cadre-reglementaire> et a rappelé les obligations de la loi EGALIM : 20% de produits bios, expérimentations repas végétarien, contenants en plastique interdits à partir de 2025.

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Secrétaire Général adjoint de l'AMIF et Maire de Mennecey, a ensuite pris la parole.

Il a remercié les intervenants qui représentent l'État, la Région et l'ADEME et s'est excusé de ne pas avoir pu faire l'ouverture de l'atelier en raison d'une représentation régionale. Il a salué l'importance du sujet pour les anciens comme les nouveaux élus mais aussi sa complexité et son actualité.

« Quand on parle de transition environnementale, on couvre tout un champ d'activités : énergie, économie circulaire, de la réduction des déchets. Ce sont les premiers sujets qu'on voit et qui sont au cœur du plan de relance avec un volet ambitieux sur l'hydrogène. Mais il y a tout un panel d'actions pour agir en faveur de la transition environnementale ; les questions de mobilité, pollution de l'air, de biodiversité, de renaturation, des matériaux bio-sourcés. Et on voit tous les champs que cela nécessite de couvrir et qu'il faudrait plus qu'un webinaire pour répondre à tous ces sujets mais deux ou trois. Un autre point important : au-delà des prises de consciences générales, ce sont les déclinaisons dans nos territoires de ces sujets qui peuvent apparaître complexes dans la mise en œuvre car les plus petites collectivités n'ont pas le background, les moyens techniques nécessaires. Je crois beaucoup au travail porté par la région Ile-de-France où nous avons développé des plans d'ampleur stratégique pour pouvoir venir aider apporter de l'assistance avec l'AREC et les départements et les agglomérations pour pouvoir accompagner les communes dans ces enjeux de transition. Nous avons parlé tout à l'heure de géothermie, qui sont des projets lourds, coûteux, on a parlé de méthanisation, de projets de nature privée ou publique mais concernant l'énergie, on a un potentiel extrêmement fort en Ile-de-France concernant l'énergie solaire et aujourd'hui nous pouvons concrètement venir financier les communes qui vont développer du solaire. L'actualité immédiate de nos territoires dans les quinze jours qui viennent :

- L'adoption par la région Ile-de-France lors de sa prochaine séance plénière de Stratégie Régionale pour l'Économie Circulaire d'où l'importance de lutter contre le gaspillage alimentaire mais aussi de sécuriser le modèle francilien. On est une région puissante au niveau économique (1/3 du PIB nationale) mais extrêmement fragile car 80% des matériaux permettant le développement économique francilien sont importés : pour moitié d'importation nationale et pour l'autre moitié de l'étranger. Seulement 20 % de ce qui est produit en Ile-de-France est réalisé à partir de matériaux franciliens. On a un véritable sujet d'économie circulaire.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 10 septembre 2020

- La 1^{ère} COP francilienne qui aura lieu les 16 et 17 septembre qui va permettre d'auditionner des dizaines d'acteurs régionaux, nationaux et internationaux de la transition écologique, qui débouchera sur 200 actions/projets concrets et chiffrés, qui constitueront la feuille de route francilienne pour les mois à venir. Ce sera également pour la 1^{ère} fois en Ile-de-France la création d'un budget participatif écologique pour permettre aux franciliens, aux associations, aux communes d'être acteurs concrets de la transition écologiques. Les appels à projets ont eu lieu cet été et c'est plus de 650 dossiers qui ont été déposés. Nous aurons la présentation lors de cette COP et lors du dîner organisés par la Région du dispositif et de quelques projets emblématiques. Les projets correspondant au règlement seront soumis aux votes des franciliens du 18 septembre au 4 octobre. Un deuxième appel à projet aura lieu en octobre/novembre. Ce sont des dispositifs qui permettent de financer des projets jusqu'à 100% et jusqu'à 10 000 euros pour des micro-projets qui agissent pour la transition écologique. Il n'y a plus qu'à faire les uns et les autres dans nos territoires. »

QUESTIONS/REPONSES

Pascal PONTY, adjoint au Maire de Chatou : Comme élu local je souhaite établir un bilan des GES émis dans ma ville. J'utilise les données ENERGIF, mais elles soulèvent quelques étonnements. Je ne trouve pas d'interlocuteur. La DRIEE, ou les Alec, sont-elles les bons interlocuteurs ?

→ Marie-Laure FALQUE-MASSET : Les données énergie et gaz à effet de serre sont en effet dispo sur EnergIF. Une cartographie de mise à disposition des données qui a une vision grand public. Vous pouvez vous rapprocher de l'AREC (collègue Dounia Yassin dounia.yassin@institutparisregion.fr) qui peut extraire des données ciblées à la demande des territoires.

Pascal PONTY, adjoint au Maire de Chatou : La présentation de l'AREC mentionne un webinaire sur les règles d'urbanisme et l'efficacité énergétique (réseau ACTIFS). Comment le rejoindre ?

→ Marie-Laure FALQUE-MASSET : il suffit de m'envoyer un e-mail.

Mathias VIGIER, maire de Echouboulains : Est-ce normal que je n'ai pas eu de retour concernant mon inscription à la COP des 16 et 17 septembre prochain ?

→ Clara PARISI, Chargée d'études à l'AMIF : Ce n'est ni l'AMIF, ni l'AREC qui organisent la COP. Il faut que vous vous rapprochiez de la Région.

Pascal PONTY, adjoint au Maire de Chatou : En Yvelines Nord, nous avons des acteurs mais pas d'ALEC. Comment "pousser" pour sa mise en place ? Niveau intercommunalité ou département, ou autre ?

→ Marie-Laure FALQUE-MASSET : Comme je le disais, il n'y a pas des ALEC partout. La création d'une ALEC dépend de la volonté des élus locaux. Une ALEC doit couvrir quand même un certain territoire. Le mieux c'est de se rapprocher de nous pour qu'on vous mette en lien avec les dernières ALEC créées et leurs élus afin d'avoir leur retour d'expérience sur la création mais aussi avec l'ADEME et la Région qui ont un programme de soutien des ALEC. Nous poussons vraiment à la création d'ALEC. Nous pourrions d'ailleurs organiser un temps d'échanges sur comment créer une ALEC sur son territoire. N'hésitez pas à me recontacter sur ce sujet.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 10 septembre 2020

Jean-Michel LABRANQUE, 1^{er} adjoint au Maire de Boutigny : Pour la rénovation énergétique, l'aide de EUCF peut-elle être utilisée afin de rénover une mairie ainsi que pour un plan énergies renouvelables ?

→ Marie-Laure FALQUE-MASSSET : Oui tout à fait, cela peut être pour la mairie, même si l'idée c'est d'aller plus loin et de faire plus qu'un seul bâtiment et montrer qu'il y a un plan d'actions de rénovation de plusieurs bâtiments. Cette aide est versée avant de commencer les travaux et l'idée est de montrer le plan d'actions.

Jean-Michel LABRANQUE, 1^{er} adjoint au Maire de Boutigny : Comment peut-on mettre en place une collecte de déchets alimentaires afin de faire du compostage pour une AMAP ?

→ Marie BOURSIER : Cela peut être un compostage sur place avec un bac pour le faire. Si on veut que les déchets soient collectés, cela peut être fait par la collectivité, si ce sont des déchets ménagers et assimilés ou alors cela peut être une collecte privée mais qui sera payante.

Armand DOUIN, élu à la commune de Pecqueuse : Concernant le gaspillage dans les cantines communales, comment diminuer ce gaspillage avec des plats déjà préparés et où les quantités sont déjà établies ?

→ Marie BOURSIER : Il faut d'abord faire un diagnostic pour voir où se fait le gaspillage. Sur la préparation, on peut tout de même diminuer les grammages. Il est également possible de faire des actions de sensibilisation dans les cantines. L'important est de faire le diagnostic puis de regarder l'ensemble des actions possibles dans les outils de l'ADEME pour choisir les plus adaptées.

RESSOURCES

- sddte.drie-e-if@developpement-durable.gouv.fr

Information environnementale : <http://www.drie-e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/information-et-connaissance-environnementale-r371.html> b

Guide de l'ADEME : idées et solutions

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/demain-mon-territoire-complet_010970.pdf

www.teddif.org

www.drie-e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

www.drie-a-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- marie-laure.falque-masset@institutparisregion.fr

Réseau ACTIFS : <https://www.arec-idf.fr/nos-reseaux/reseau-regional-des-alec.html>

Sobriété énergétique <https://www.arec-idf.fr/sobriete-energetique.html>

ROSE, Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre <https://www.roseidf.org/>

Méthanisation <https://www.arec-idf.fr/prometha.html>

Club Hydrogène Île-de-France

<https://www.arec-idf.fr/nos-reseaux/club-hydrogene-ile-de-france.html>

Financement : EUCF <https://www.arec-idf.fr/facilite-europeenne-pour-les-villes-une-aide-de-leurope-pour-les-collectivites-locales.html>

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 10 septembre 2020

- Marie.boursier@ademe.fr

<https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/synthese-lois-lutte-gaspillage-alimentaire.pdf>

<https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable-restauration-collective-cadre-reglementaire>

https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/decryptage_loi_egalim-v29112019.pdf

https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/1109_mesures-loiegalim_bro_hd_0.pdf

<https://agriculture.gouv.fr/localim-la-boite-outils-des-acheteurs-publics-de-restauration-collective>

<https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable-restauration-collective-cadre-reglementaire>

https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/decryptage_loi_egalim-v29112019.pdf

https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/1109_mesures-loiegalim_bro_hd_0.pdf

<https://agriculture.gouv.fr/localim-la-boite-outils-des-acheteurs-publics-de-restauration-collective>